

19e session de l'Assemblée générale de l'UICN – Union mondiale  
pour la nature Buenos Aires, Argentine 17 au 26 janvier 1994

**19.30 Préjudices causés à l'environnement par des incitations inappropriées**

RAPPELANT que la Recommandation 18.19 adoptée par la 18e session de l'Assemblée générale proposait que le prix de vente des ressources naturelles reflète le coût de la dégradation et de la restauration de l'environnement»;

RÉAFFIRMANT les objectifs de la *Stratégie mondiale de la conservation* visant à assurer la conservation des espèces et des écosystèmes pour leur valeur intrinsèque et dans l'intérêt de l'humanité;

SACHANT que de nombreux pays engagent des réformes économiques qui ont un impact sur leur milieu naturel;

CONSCIENTE que les prix faussés agissent comme des incitations cachées qui entraînent une demande excessive pour les biens et services offerts par la nature;

PRÉOCCUPÉE de ce que certaines politiques gouvernementales encouragent la dégradation de l'environnement, tout comme certaines incitations, mais RECONNAISSANT que toutes ne sont pas en cause;

ÉGALEMENT PRÉOCCUPÉE de ce que ces incitations ont contribué à la destruction des forêts tempérées et tropicales, à la disparition généralisée des sols entraînée par les pratiques agricoles modernes et à la dégradation des écosystèmes marins et d'eau douce;

L'Assemblée générale de l'UICN Union mondiale pour la nature, réunie du 17 au 26 janvier 1994 à Buenos Aires, Argentine, pour sa 19e session:

1. PRIE INSTAMMENT tous les gouvernements d'éviter les incitations ou autres instruments de politique pouvant encourager les individus, les sociétés et autres organisations à agir de manière à endommager l'environnement ou à diminuer ses valeurs pour la conservation.

2. APPELLE les gouvernements à faire de rapides progrès pour remédier au problème des prix faussés en éliminant les politiques qui créent des incitations à porter préjudice à l'environnement ou à **diminuer ses valeurs pour la conservation.**